

SAS GLF LOICK FOUCHET

19 PLACE DE LA REPUBLIQUE

75003 / PARIS

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET DU 20 JUILLET 1972)

Nous soussignés, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1° septembre 1972.

ASSURE : GLF LOICK FOUCHET SAS
ETS SECONDAIRE : 116 BOULEVARD RICHARD LENOIR 75011 PARIS

19 PLACE DE LA REPUBLIQUE

75003 PARIS

REPRESENTE PAR : M FOUCHET LOGAN

ACTIVITE PROFESSIONNELLE GARANTIE : GESTION IMMOBILIERE / SYNDIC /
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET/OU FONDS
DE COMMERCE

POLICE N° : 127124693

DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT : DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance. Elle est valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à sa date d'établissement et du règlement de la cotisation émise ou à émettre.

Fait à Levallois, le 18/03/2025
Pour l'assureur, par délégation